

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE GRAND CHATELLERAULT**Délibération du bureau prise par délégation****ACTE N° BC-20210621-015****du 21 juin 2021****n°015****page 1/3****EXTRAIT:**

**GRAND
CHATELLERAULT**
COMMUNAUTÉ
D'AGGLOMÉRATION

e de membres en exercice : 26

PRESENTS (22) : M.ABELIN, M.PICHON, M.MICHAUD, M.COLIN, M.PEROCHON, Mme AZIHARI, M.DROIN, M.MATTARD, Mme DE COURREGES, Mme BOURAT, M.JUGE, M.CHAINE, Mme LAVRARD, M.PREHER, Mme LANDREAU, M.BOISSON, M.AURIAULT, M.BAILLY, M.BONNARD, M.BRAGUIER, Mme BRAUD, M.TARTARIN

POUVOIRS () :**EXCUSES (4) :** M.CIBERT, Mme GODET, Mme MARQUES-NAULEAU, M.MEUNIER

Nom du secrétaire de séance : Odile LANDREAU

RAPPORTEUR : Monsieur Michel DROIN**OBJET : Attribution d'une aide à l'immobilier d'entreprise à la SAS DANISCO France, Division Health § Biosciences à Dangé-Saint-Romain en faveur de la construction d'un nouveau centre d'innovation**

La société DANISCO France SAS est un acteur majeur de de la filière biotechnologie en France avec la 3ème plus grande capacité industrielle de fermentation (hors production de vaccins) en France. Elle compte plus de 500 emplois directs répartis sur 5 sites industriels dont 2 en région Nouvelle-Aquitaine (60 % des effectifs français).

Le pôle Santé – Nutrition du groupe IFF -Danisco (anciennement Dupont) est l'un des principaux fournisseurs mondiaux de l'industrie agro-alimentaire en ferments lactiques pour les yaourts, les produits laitiers frais, les fromages et les salaisons charcuterie.

En 1962 : Michel EMERY ancien chef de laboratoire de Lactaire (actuellement Eurial Poitouaine à Dangé-Saint-Romain) fonde en 1964 Lacto-Labo (spécialisée dans les ferments lactiques) qui deviendra Danisco.

Le site de Dangé-Saint-Romain dans la Vienne est à la fois un site de production et un centre de recherche. Ce dernier a acquis une renommée internationale avec l'équipe du Dr Philippe Horvath.

En 2016 : Directeur scientifique chez Danisco Groupe DuPont, Philippe Horvath est codécouvreur du " ciseau moléculaire ", une avancée scientifique mondiale. Ce ciseau moléculaire ou « Crispr-Cas » est un système d'immunité adaptative qui permet de réparer, d'immuniser ou de programmer un gène. Avec cette technologie, il serait possible de modifier facilement l'ADN de n'importe quel être vivant.

Le projet : contexte concurrentiel – risques et opportunités

En raison de problèmes de vétusté avancée et d'exiguïté des locaux existants, le groupe a comme projet la construction d'un nouveau Centre d'Innovation.

Toutefois, au sein de l'entreprise, ce projet d'implantation en Nouvelle-Aquitaine fait l'objet d'une mise en concurrence avec deux projets d'implantation en Europe (Pays-Bas et Danemark) sur des sites de recherche existants du groupe IFF. Aussi dans un contexte européen extrêmement concurrentiel, DANISCO met l'accent sur les risques associés à ce projet pour la France et la région et sollicite une aide financière sur ce projet afin de favoriser sa localisation à Dangé Saint Romain.

Le bâtiment actuel devient dangereux. Le projet immobilier est donc inéluctable mais le fil conducteur de ce projet est bien R&D&Innovation, avant tout, avec un enjeu particulièrement important de maintien de l'emploi sur notre territoire puisque plus de 60 postes seraient mis en péril si le groupe venait à faire le projet à l'étranger.

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE GRAND CHATELLERAULT**Délibération du bureau prise par délégation****ACTE N° BC-20210621-015****du 21 juin 2021****n°015****page 2/3****Enjeux**

Un éventuel transfert hors France de ces activités impacterait directement les équipes du Dr Philippe Horvath affaiblissant la France dans le secteur stratégique des biotechnologies et industrie agroalimentaire.

En terme d'impact sur l'emploi, Il provoquerait la délocalisation hors IFF - Danisco France de 60 emplois directs à forte contribution avec un impact indirect sur les 4 sites français liés à l'activité de Dangé Saint Romain représentant plus de 300 emplois. En effet, le centre d'innovation de Dangé-Saint-Romain participe et prépare l'avenir des activités (nouveaux produits) du groupe pour les sites industriels français.

Le projet de construction est celui du Centre d'Innovation du Futur permettant d'accueillir 65 chercheurs sur une surface de 3600 m2 avec des équipements de recherche à la pointe des nouvelles technologies. En corollaire, le projet permettra de développer et mettre en place des outils de transpositions industriels faisant appel aux technologies digitales (Usine du Futur) ainsi que la mise en place d'unité de lancement pour des produits innovants (fermentation de produits végétaux).

L'investissement est estimé à date à 8 millions d'€ et s'inscrit dans la continuité du projet EUREKA réalisé en 2008. L'entreprise sollicite le financement de la Communauté d'Agglomération de Grand Châtellerault au titre de l'aide à l'investissement immobilier d'entreprise, pour mener à bien ce projet à compter de fin 2021, pour une mise en service au premier trimestre 2023. Tous les financeurs possibles doivent se mobiliser autour de ce projet pour avoir un impact important auprès des différentes parties prenantes pour aider au choix de la localisation de ce projet à Dangé-St-Romain par rapport aux options hors France en cours d'étude (Pays-Bas, Danemark).

* * * * *

VU l'article 3.I.1. alinéa 1 des statuts de la communauté d'agglomération, relatif à la compétence en matière de développement économique,

VU les articles L 1511-3 et suivants et R 1511-4 et suivants du code général des collectivités territoriales (CGCT), relatifs aux modalités d'attribution et de versement de subventions,

VU le décret n° 2007-1282 du 28 août 2007 relatif aux aides à l'investissement immobilier accordées aux entreprises par les collectivités et leurs groupements et modifiant la partie réglementaire du CGCT,

VU le décret n°2009-1717 du 30 décembre 2009 relatif aux aides à l'investissement immobilier et à la location d'immeubles accordées aux entreprises par les collectivités territoriales et leurs groupements,

VU le règlement CE n°1400/2013 du 18 décembre 2013 concernant l'application des articles 107 et 108 du Traité aux aides de minimis,

VU la convention signée le 24 mai 2019 entre Grand Châtellerault et la Région Nouvelle Aquitaine en déclinaison du Schéma Régional de Développement Economique, d'Innovation et d'Internationalisation (S.R.D.E.I.I.)

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE GRAND CHATELLERAULT

Délibération du bureau prise par délégation

ACTE N° BC-20210621-015

du 21 juin 2021

n°015

page 3/3

CONSIDERANT la demande d'aide à l'immobilier d'entreprise en date du 21 mai 2021, présentée par la SAS DANISCO France,

CONSIDERANT l'impact économique du développement de l'entreprise sur le bassin d'emploi de Grand Châtellerault, et l'enjeu stratégique important au niveau national de conserver les activités de R& D sur le territoire national,

CONSIDERANT l'intérêt porté par la collectivité pour accompagner des projets innovants en matière de développement économique,

Le bureau communautaire, ayant délibéré, décide :

- d'attribuer une aide à l'immobilier d'entreprise d'un montant maximal de 200 000 €, représentant environ 2,5 % du coût HT du montant des investissements (estimés à 8 millions €), à la SAS DANISCO France, pour la construction du Centre d'innovation, sous réserve de la décision de DANISCO IFF de développer ce projet à Dangé Saint Romain,
- d'autoriser le Président, ou son représentant, à signer la convention d'aide à l'immobilier d'entreprise ci-jointe, et toutes les pièces afférentes à ce dossier.

Le montant de la dépense sera imputé sur le compte budgétaire 90.10/20422/4300.

Adopté à l'unanimité

Pour ampliation,
Pour le président et par délégation,
La directrice des affaires juridiques et institutionnelles,
Céline NICOUD